

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 06 Juillet 2023 à partir de 09h à L'Hôtel Elmouradi palace Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,
6. Affectation du résultat,
7. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'administration,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022
10. Renouvellement / nomination du mandat des co-commissaires aux comptes
11. Questions diverses,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

Projet de résolution de la société SANIMED à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 Juillet 2023.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2022 un résultat net déficitaire s'élevant à 9 941 027 dinars.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2022 s'élevant à 9 941 027 dinars sur le compte résultat reporté.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 5^{ième} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 8^{ième} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société KBH Audit et le cabinet CRG Audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer le mandat du :

-1 La société

-2 La société

Et, ce pour une période de trois années 2023-2024-2025 prenant fin à l'issue de L'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée

Projet de la 9^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée